

## **SAMEDI 30 JANVIER, MOBILISONS-NOUS CONTRE LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE ET CONTRE LES AUTRES TEXTES LIBERTICIDES.**



Comme partout en France ce samedi 30 janvier, la coordination 65 contre les lois liberticides appelle toutes les associations, syndicats, collectifs, partis politiques, citoyens et citoyennes à se rassembler et à **manifeste ce samedi : rendez-vous à 10h place Brauhauban à Tarbes.**

La loi Sécurité globale va être discutée au Sénat, les décrets liberticides du ministre Darmanin sont confortés par la Conseil d'État (et maintenant contestés par le Conseil Constitutionnel), la loi contre le séparatisme va être débattue à l'Assemblée nationale.....Nous subissons une attaque sans précédent sur nos Libertés.

Une fois encore, comme dans près de 90 villes, nous citoyennes et citoyens de la Bigorre manifesterons notre opposition à la proposition de loi dite de « Sécurité globale », à la loi « confortant les principes républicains » précédemment nommée « contre le séparatisme » et au Schéma National du Maintien de l'Ordre (SNMO) du Ministre Darmanin.

Nous ne sommes pas les seul.e.s à dénoncer les dérives sécuritaires et liberticides du gouvernement français. En décembre 2020, cinq rapporteurs de l'ONU l'ont jugé incompatible avec le droit international et les droits humains et demandent à la France de revoir sa copie. Aujourd'hui, à propos de la loi « contre le séparatisme », c'est Human Watch qui déclare que « Le gouvernement semble assimiler l'islam en général à la menace terroriste, et c'est une énorme erreur ».

Nos critiques de la loi de Sécurité globale concernent l'article 24 et l'impossibilité de rendre compte des violences policières. Mais elles dépassent largement cet article.

Nous dénonçons aussi les articles 21 et 22 qui autorisent la captation en direct des images de manifestant.e.s, l'utilisation de drones de surveillance et permettraient une surveillance étendue, en particulier des manifestant.e.s : « Cela aura de graves implications pour le droit à la vie privée, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression dans le pays – ainsi que dans tout autre pays qui pourrait s'inspirer de cette législation ».

**Nous demandons le retrait TOTAL de la loi Sécurité globale qui sera débattue en février au Sénat.**

Nous dénonçons le Schéma National du Maintien de l'Ordre (SNMO) qui vise à interdire aux citoyen.ne.s, aux reporters, aux journalistes, aux observateurs et observatrices des libertés publiques de dénoncer les dérives du maintien de l'Ordre. Schéma national qui, à l'opposé, des doctrines européennes, accentue l'escalade des violences entre policier.e.s, gendarmes et manifestant.e.s à l'opposé de la dé-escalade promue par nos voisins européens.

Nous dénonçons les mesures de fichages généralisées proposées par le Ministre de la Police qui vise à recueillir les opinions politiques ou syndicales, les comportements et habitudes de vie...

Nous dénonçons la loi « contre le séparatisme » qui représente un autre coin enfoncé contre les libertés visant particulièrement nos concitoyen.ne.s de confession musulmane et constitue une atteinte sans précédent contre les libertés associatives.

La France, jadis patrie des Droits de l'Homme, se retrouve en 2020 au 34<sup>ème</sup> rang du classement de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières.

L'ensemble de ces lois et décrets font système et menacent nos droits démocratiques.

**Tant que ces textes liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons sans relâche nos libertés.**

**Ensemble le 30 janvier, à 10h au marché Brauhauban de Tarbes pour une marche des libertés**

La coordination 65 contre les lois liberticides est composée de :

Collectif de Synthèse des Gilets Jaunes (CSGJ65)

Libre pensée 65

Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA65)

La France insoumise (LFI65)

Collectif 65 pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (Attac65)

Ligue des Droits de l'Homme (LDH65)

des citoyennes et citoyens

.....Coordination ouverte.